Règlement du concours été 2022

La valise de VendrediLecture?

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

Article 2: Participants

Le concours est ouvert à tous les internautes, sans obligation d'être un participant régulier de l'évènement hebdomadaire VendrediLecture.

1 seule participation sera prise en compte par personne.

Les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, auront la possibilité de participer audit concours à titre incitatif. Toutefois, leur participation ne sera pas prise en compte pour l'attribution des gains.

Article 3 : Objet du concours

Les participants doivent compléter le GoogleForm, enregistré à cette adresse : https://forms.gle/9m5b1uxXDM7iRQLq6

Article 4 : Durée du concours

Le concours débute le 2 juillet 2022 à 10 h 00 et se termine le 28 août 2022 à 23 h 59.

Article 5 : Date des résultats

Les résultats seront annoncés **le mercredi 31 août 2022**, sur le blog de VendrediLecture, en édit de l'article d'annonce du concours.

Article 6: Dotation

Le nombre de gagnants est fixé à 3.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses aux questions et parmi les participants ayant renseigné une adresse postale complète. Ils recevront un lot de 2 livres.

Article 7: Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à l'association VendrediLecture. Les personnes inscrites au concours dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 8 : Responsabilité

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu-concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le concours étant organisé par l'Association VendrediLecture, Google se dégage de toute responsabilité en cas de litige. Par ailleurs, la promotion n'est pas associée, gérée ou sponsorisée par Google.

Article 9 : Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.